

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2023 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt-trois, le vingt février,
Présents	15	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Votants	18	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	04	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Date de convocation : 17/02/2023

Présents : M. R. BINETRUY, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés

représentés : M. C. BOURDENET (pouvoir à Mme C. ROGNON), Mme M. DUBOIS (pouvoir à M. L. PONTARLIER), Mme C. LAMBERT (pouvoir à Mme E. GOSATTI),

Absente : Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme A. BOURNEZ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

En préalable à la séance, Mme le Maire accueille les étudiants formant l'Atelier professionnel de l'Institut d'Urbanisme de Lyon travaillant sur le projet de quartier de la Sablière.

Le groupe d'étudiants se présente au Conseil municipal et explique que 4 à 5 propositions d'aménagement sous forme de plan de masse seront faites à l'issue de l'Atelier.

20230220-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2023

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20230220-02 Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
01/02/2023	VOIL'DECO	989.82 €	Rideaux dortoir école maternelle

20230220-03 Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Communal :

BUDGET COMMUNAL			
SECTION	CHAPITRE	MONTANT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	445 080.42 €
		012 - Charges de personnel	396 717.58 €
		014 - Atténuation de produits (FPIC)	23 805.00 €
		042 - Opérations d'ordre	0.00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	375 109.46 €
		66 - Charges financières	15 350.54 €
		67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
		Total Dépenses	1 256 063.00 €
	RECETTES	013 - Atténuation de charges	14 631.64 €
		70 - Produits des services	131 787.39 €
		73 - Impôts et Taxes	952 719.29 €
		74 - Dotations et participations	379 129.52 €
		75 - Autres produits de gestion courante	133 181.80 €
		76 - Produits financiers	1.70 €
		77 - Produits exceptionnels	28 239.74 €
	Total Recettes	1 639 691.08 €	
	Résultat de Fonctionnement 2022	383 628.08 €	
	Excédent antérieur 2021 reporté	780 466.88 €	
	RESULTAT 2022	1 164 094.96 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
		10 - Taxe d'aménagement	0.00 €
		16 - Remboursement d'emprunts	106 666.42 €
		20 - Immos incorporelles	0.00 €
		21 - Immos corporelles	407 116.39 €
		Total Dépenses	513 782.81 €
	RECETTES	040 - Opérations d'ordre	0.00 €
		041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
		10 - Dotations Fonds divers Réserves	322 347.91 €
		13 - Subventions d'investissement	48 111.76 €
		16 - Emprunt	112 100.00 €
	Total Recettes	482 559.67 €	
	Résultat d'Investissement 2022	-31 223.14 €	
	Déficit antérieur 2021 reporté	-261 740.02 €	
	RESULTAT 2022	-292 963.16 €	

Madame le Maire a quitté la séance. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- un total de dépenses de 1 256 063.00 €
 - un total de recettes de 1 639 690.08 €
- soit un résultat excédentaire de 383 627.08 €

En Investissement :

- un total de dépenses de 513 782.81 €
 - un total de recettes de 482 559.67 €
- soit un résultat déficitaire de 31 223.14 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 352 403.94 € pour l'exercice 2022.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

- + 780 466.88 € en Fonctionnement
- 261 740.02 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 871 130.80 €.

20230220-04 Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Eau :

BUDGET EAU			
SECTION	CHAPITRE	MONTANT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	154 401.25 €
		012 - Charges de personnel	50 000.00 €
		014 - Atténuation de produits	37 178.00 €
		042 - Opérations d'ordre	79 296.57 €
		65 - Autres charges de gestion courante	183 318.95 €
		66 - Charges financières	0.00 €
		67 - Charges exceptionnelles	5 542.68 €
		Total Dépenses	509 737.45 €
	RECETTES	042 - Opérations d'ordre	41 367.57 €
		70 - Produits des services	506 263.95 €
		77 - Produits exceptionnelles	17 918.08 €
		Total Recettes	565 549.60 €
	Résultat d'Exploitation 2022		55 812.15 €
Excédent antérieur 2021 reporté		444 123.24 €	
RESULTAT 2022		499 935.39 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	040 - Opérations d'ordre	41 367.57 €
		16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €
		21 - Immos corporelles	8 127.96 €
		Total Dépenses	49 495.53 €
	RECETTES	040 - Opérations d'ordre	79 296.57 €
		10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €
		13 - Subventions d'investissement	0.00 €
		Total Recettes	79 296.57 €
Résultat d'Investissement 2022		29 801.04 €	
Excédent antérieur 2021 reporté		3 637.99 €	
RESULTAT 2022		33 439.03 €	

Madame le Maire a quitté la séance. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Eau de la commune, qui présente :

Pour la section d'Exploitation :

- un total de dépenses de 509 737.45 €

- un total de recettes de 565 549.60 €

soit un résultat excédentaire de 55 812.15 €

En Investissement :

- un total de dépenses de 49 495.53 €

- un total de recettes de 79 296.51 €

soit un résultat excédentaire de 29 801.04 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 85 613.19 € pour l'exercice 2022.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

+ 444 123.24 € en Exploitation

+ 3 637.99 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 533 374.42 €

20230220-05 Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Bois

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Bois :

BUDGET BOIS			
SECTION	CHAPITRE	MONTANT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	10 416.05 €
		65 - Reversement excédent Budget annexe	99 500.00 €
		Total Dépenses	109 916.05 €
	RECETTES	70 - Produits des services	117 315.72 €
		Total Recettes	117 315.72 €
	Résultat de Fonctionnement 2022		7 399.67 €
	Excédent antérieur 2021 reporté		44 592.85 €
RESULTAT 2022		51 992.52 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21 - Immos corporelles	4 093.00 €
		Total Dépenses	4 093.00 €
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	12 643.50 €
		Total Recettes	12 643.50 €
	Résultat d'Investissement 2022		8 550.50 €
	Déficit antérieur 2021 reporté		-12 643.50 €
RESULTAT 2022		-4 093.00 €	

Madame le Maire a quitté la séance. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- un total de dépenses de 109 916.05 €
 - un total de recettes de 117 315.72 €
 soit un résultat excédentaire de 7 399.67 €

En Investissement :

- un total de dépenses de 4 093.00 €
 - un total de recettes de 12 643.50 €
 soit un résultat excédentaire de 8 550.50 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 15 950.17 € pour l'exercice 2022.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

+ 44 952.85 € en Fonctionnement
 - 12 643.50 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 48 259.52€.

A l'issue de ces votes, Madame le Maire réintègre la séance.

20230220-06 Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2022 du Budget Communal.

20230220-07 Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2022 du Budget Eau.

20230220-08 Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Bois

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2022 du Budget Bois.

20230220-09 Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude Schéma Directeur AEP

Mme le Maire explique que le sujet doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure.

20230220-10 Plan de financement pour l'installation de feux récompense et d'aménagement de sécurisation – demande de subvention au Département

Monsieur Régis BINETRUY explique que dans le cadre du projet de sécurisation des abords de l'école et du village notamment par l'installation de feux récompense, une subvention peut être sollicitée du Département Le plan de financement proposé est le suivant :

Estimation du projet	46 323.65 € HT
- Département (27.6%)	12 800.33 €
- Fonds propres (72.4%)	33 523.32 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à financer les travaux de sécurisation des abords de l'école et du village pour un montant de 46 323.65 € HT.
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :

Fonds Propres :	46 323.65 €
Département - Convention :	12 800.33 €
- SOLLICITE l'aide financière du Département au titre du produit des amendes de police.

20230220-11 Décision sur l'extinction de l'éclairage public

Monsieur Romain MOYSE explique que la commission environnement a engagé une réflexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction totale de l'éclairage public dans certains quartiers.

Cette action contribuerait à la préservation de l'environnement notamment par la protection de la biodiversité et la lutte contre les nuisances sonores

En parallèle, dans le cadre de l'extinction partielle de l'éclairage public décidée lors du Conseil municipal du 05 décembre dernier, un inventaire est à réaliser en soirée par la commission voirie (le 14 mars 2023).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit selon le même créneau horaire que d'autres communes du Val de Morteau soit de minuit à 5h dans des quartiers restant à identifier
- CHARGE les commissions voirie et environnement de préciser les modalités d'application et en particulier les lieux concernés et les mesures d'information de la population.

20230220-12 Modification du bail pour location du droit de chasse

Madame le Maire explique que la commune cède à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), le droit de chasse sur des propriétés communales moyennant le paiement du fermage annuel (77.85 € pour 2022).

Le dernier bail établi avec l'ACCA date de 2002 et n'est plus à jour.

Il y a lieu de le modifier le nom du Président, Monsieur Joanny ANDRE.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le nouveau bail avec Monsieur Joanny ANDRE, Président de l'ACCA,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer ledit bail.

20220220-13 Don à l'association Amitié Jeunesse suite aux séismes en Turquie

Suite aux séismes sans précédent touchant la Turquie, Mme le Maire propose au Conseil municipal d'apporter une contribution financière à l'association Amitié Jeunesse. Cette association,

basée à Morteau, apporte une aide d'urgence aux victimes. Monsieur Gaëtan POLAT en est Président et gère les dons et leur suivi.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 500 € à l'association Amitié Jeunesse basée à Morteau,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2023.

20220220-14 Questions diverses

- Suite à de nombreuses dégradations sur le réseau fibre lors des raccordements, le SMIX initie, en partenariat avec l'exploitant Altitude Infra, un programme de contrôle et de remise en conformité de la totalité du réseau fibre optique.
- Des recrutements sont en cours au Multi-accueil et Périscolaire.
- L'ADAPEI lance l'opération brioches du lundi 27 mars au dimanche 02 avril 2023.
- Dates à retenir :

Commissions :

- o **06/03 – 20h00** : commission finances et ressources humaines
- o **07/03 – 20h00** : commission eau
- o **13/03 – 20h00** : commission urbanisme
- o **14/03 – 19h30** : commission voirie (rdv sur la place des Minimes)
- o **14/03 – 20h00** : commission environnement

Prochaines réunions du Conseil municipal :

- o **Lundi 20 mars 2023 à 20h15 (DOB)**
- o **Lundi 10 avril 2023 à 20h15 (Vote Budget)**

La séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance,

Anne BOURNEZ



**Le Maire,
Catherine ROGNON**

